

infopreneūr ^{MAG}

DEVENEZ UN MEILLEUR ENTREPRENEUR



AU SOMMAIRE:

- ◆ Sortir la construction de l'eau chaude grâce à la gestion de projets numérique collaborative
- ◆ CNESST : Qui est le maître d'oeuvre?
- ◆ Le top 10 des produits écologiques pour 2024
- ◆ La reconnaissance d'heures



LES DATES IMPORTANTES À VENIR :



Inscrivez-vous dès maintenant
aux tournois de golf!



**PR | X
DO | MUS**

Un gala qui s'annonce
GRANDIOSE!

MAI 2024 :

15 Date limite pour transmettre
le rapport mensuel à la CCQ

24 Gala récompensant les
lauréats des Prix Domus

JUIN 2024 :

14 Date limite pour transmettre
le rapport mensuel à la CCQ

24 FÉRIÉ - Fête de la
Saint-Jean

JUILLET 2024 :

01 FÉRIÉ - Fête du Canada

15 Date limite pour transmettre
le rapport mensuel à la CCQ

20 Vacances de la construction



ÉDITION 5 MARS 2024

SOMMAIRE :

ÉDITO DU PRÉSIDENT PAGE 04

ÉDITO DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PAGE 05

RETOUR SUR LE RENDEZ-VOUS DES EXPERTS PAGE 06

LE SALON DISTRICT HABITAT EST FAIT POUR VOUS! PAGE 08

Sortir la construction de l'eau chaude grâce à la gestion de projets numérique collaborative PAGE 10

CNESST : Qui est le maître d'oeuvre? PAGE 14

Le top 10 des produits écologiques pour 2024 PAGE 16

La reconnaissance d'heures PAGE 20



Les printemps se suivent...

L'an passé à pareille date, la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) recensait 1 799 habitations mises en chantier, soit une diminution de 55% comparativement à mars 2022. Il s'agissait d'une septième baisse mensuelle consécutive. Lueur d'espoir, en mars 2024 elle a recensé 2 252 habitations mises en chantier, soit une augmentation de 25% comparativement à mars 2023.

La construction résidentielle semble enfin montrer des signes de relance. Après une stabilité du taux directeur, on vient de connaître une troisième hausse au cours des quatre derniers mois, ce qui est encourageant. En plus, on nous prédit que le prochain mouvement du taux directeur sera à la baisse. Il y a de quoi se réjouir, restez prudent mais se réjouir quand même. Toutes les bonnes nouvelles sont à prendre!

Bien que l'industrie ait connu un ralentissement dans les derniers mois, le contraire a été vécu par votre Association. Depuis le début de l'année, les activités se sont succédé et le service aux membres ainsi que la formation ont roulé à plein régime. Toujours là pour vous accompagner, l'équipe de permanents a donné son 110% afin de répondre à vos attentes.

Comptant maintenant plus de 6 200 membres dans ses rangs, votre Association est plus forte que jamais et contribue à la force de représentation de tout le réseau APCHQ.

En parlant d'activités, le Rendez-vous des Experts de février dernier, offert en 2 éditions (Rive-Sud et Rive-Nord) est un bel exemple d'opportunité offerte aux membres qui allie réseautage, rencontres avec des fournisseurs et formation continue! Un trois dans un à ne pas manquer l'an prochain.

En mars, nous avons eu le plaisir d'offrir aux consommateurs de la Rive-Nord la 2e édition du salon d'habitation District Habitat. Durant cette édition nous en avons profité pour dévoiler les finalistes de la 40e édition des Prix Domus. Avec ces deux vitrines, l'Association permet aux gens de l'industrie de mettre en évidence leur professionnalisme en permettant à certains d'exposer leurs produits et savoir-faire et à d'autres, de présenter des projets d'habitations et de rénovation inspirants et innovateurs.

Le Gala de remise des Prix Domus aura lieu au Centre des Sciences de Montréal en mai prochain et la deuxième édition du District Habitat de la Rive-Sud en novembre prochain. N'hésitez pas à communiquer avec votre Régionale pour plus d'information.

Comme à l'habitude, vous trouverez dans la présente édition une panoplie d'articles plus intéressants les uns que les autres!

Bonne lecture et bon printemps à tous!



Tout un printemps qui vient de se terminer! Un printemps occupé par plusieurs activités mais surtout par la fin du premier terme de deux de la formation continue obligatoire instaurée par la Régie du Bâtiment du Québec.

Toute l'équipe s'est mobilisée depuis décembre 2023 pour communiquer avec vous afin de vous offrir un programme de 16 heures correspondant à votre champ d'activités (réno ou neuf) afin de s'assurer que vous ne perdiez pas vos sous-catégories de licence. Vous avez été nombreux à vous inscrire à la suite de nos appels et nous sommes heureux d'avoir pu vous sensibiliser à l'importance de cette obligation qui est maintenant permanente. À tous les 2 ans vous aurez 16 heures à compléter pour le maintien de vos sous-catégories d'entrepreneur général. On sera là pour vous le rappeler mais, afin de ne pas être pris à la dernière minute, il serait bon d'échelonner vos 16 heures durant les prochains mois. La tâche vous semblera moins lourde au 31 mars 2026!

De plus, afin de vous donner une occasion additionnelle de faire des heures de formation continue obligatoire, nous avons pris l'initiative de faire accréditer toutes les conférences de nos Rendez-vous des Experts. Ainsi, en 2025 et 2026, si vous participez à cet événement, c'est au moins 10h que vous aurez cumulées, comme ça, en joignant l'utile à l'agréable. On vous y attend en février prochain?

Depuis le début de l'année, nous avons eu le plaisir d'accueillir plusieurs nouveaux entrepreneurs qui sont venus rejoindre les rangs de l'Association. Vous êtes maintenant plus de 6 200 membres à faire confiance à notre équipe et c'est tout un honneur que vous nous accordez. Et toute l'équipe a vraiment à cœur de vous accompagner dans votre quotidien. Que ce soit à Anjou, à Brossard et maintenant à Mirabel, nos conseillers vous accueillent avec professionnalisme, que ce soit pour une demande de licence, une modification de celle-ci, de l'info ou pour suivre une formation.

Comme mentionné plus haut, depuis la fin de l'année 2023 et le début 2024, nous vous avons supportés pour la FCO, en février nous vous avons offert deux éditions du Rendez-vous des Experts (Rive-Nord, Rive-Sud), et en mars, c'est le salon District Habitat de Terrebonne qui

a également occupé une partie de l'équipe. S'étant tenue du 21 au 24 mars, cette 2e édition à Terrebonne a permis à plus de 200 professionnels de l'industrie qui, par la présentation de leurs produits et services, on permit d'offrir aux consommateurs de la Rive-Nord et des environs, un salon 100% habitation.

C'est également durant cette édition du District Habitat que les finalistes de la 40e édition du prestigieux concours Domus ont été dévoilés. Les membres du jury n'ont pas eu la tâche facile car c'est plus d'une centaine de projets qui ont été déposés cette année. Je crois que cette 40e édition sera marquante dans l'histoire de ce concours! Nous saurons le 24 mai prochain qui des entreprises finalistes repartiront avec un trophée!

Vous trouverez dans cette édition des articles intéressants sur la reconnaissance d'heures, le Top 10 des produits écologiques pour 2024, et autres sujets plus pertinents les uns que les autres. Une belle édition préparée pour vous.

En vous souhaitant une bonne lecture et un printemps occupé!

RETOUR SUR LE RENDEZ-VOUS DES EXPERTS

Le Rendez-vous des Experts est l'événement annuel B2B de l'APCHQ - région du Montréal métropolitain.

Vous étiez cette année plus de 200 participants à nos deux rendez-vous au Plaza Rive-Sud à La Prairie ainsi qu'au Château Royal à Laval!

Nos conférenciers étaient ravis de partager cette journée avec vous.

Andrei Pircalabioru (APCHQ-MM), Marco Lasalle (APCHQ), Jérôme Guay (Mobile Punch), Isabelle Fleury (APCHQ-MM), Maître Julien Bergeron (Crochetière Pétrin), Jean-Pierre Chakra (Hydro-Québec), Annie Chantelois (Dreeven Technologies), Bernard Lavoie (L'Estimateur Général).

LA FCO au coeur du Rendez-vous des Experts

Cette année est particulière. En effet, la RBQ exige que TOUS les répondants.es en exécution de travaux 1.1.1, 1.1.2, 1.2 ou 1.3 doivent avoir cumuler 16h00 de formation continue obligatoire pour conserver leurs sous-catégories de licence avant le 31 mars 2024!

L'APCHQ - région du Montréal métropolitain est reconnu par la RBQ pour donner ces formations. Cet événement était non seulement l'occasion pour les participants de pouvoir réseauter, découvrir de nouveaux produits et services présentés par une quinzaine d'exposants mais aussi de se former en assistant aux conférences qui leur ont permis de cumuler 6h00 pour la FCO!

Un gros merci à nos collaborateurs :

Crochetière Pétrin, collaborateur principal
Barrette Structural, commanditaire du petit déjeuner
et du dîner conférence
ATU consultants et Desjardins Assurances
Entreprises.

Un merci tout particulier à nos exposants qui ont été incroyables!

Hydro-Québec, Cactusoft construction, Dupont Tyvek, Drexma Industries, Mobile Punch, Canwell, Neolith + Ciot, Cabinet MRA, Zip System, Isofoam, Dreeven, Fier et compétent, Assurances Federated, Weiser, Habitations Royale, Hoptimize pro, Huber Engineered Woods LLC, L'extimateur Général, Prestige Panel, Réno Assistance.

**On a déjà hâte de vous
retrouver l'année prochaine!**



NOS POPULAIRES TOURNOIS DE GOLF SONT DE RETOUR!

Les légendaires tournois de golf de l'APCHQ -
région du Montréal métropolitain font leur grand
retour!

Réservez vite vos places, elles partent comme des
petits pains!

Tournoi de la Rive-Sud :

22 août 2024
au Country-Club Montréal
à Saint-Lambert

Tournoi de la Rive-Nord :

19 septembre 2024
au club de golf Le Blainvillier
à Blainville

Vous y rencontrerez des entrepreneurs en
construction et en rénovation ainsi que des
exposants qui vous serviront rafraichissements et
collations sur le parcours.

La journée s'achèvera autour d'un souper station.

On a hâte de vous y voir!





**DISTRICT
HABITAT**

www.districthabitat.ca



OFFRE SPÉCIALE MEMBRE

2\$

de rabais sur le pied carré

+

**100\$ de rabais pour
l'inscription à la liste des
exposants**

Contactez :

Mona

Conseillère en développement des affaires

514-791-9696

msawaya@apchqmontreal.ca

Alexandra

Conseillère en développement des affaires

438-508-7298

asurin@apchqmontreal.ca

Brossard : au Complexe sportif CN, du 7 au 10 novembre 2024

Terrebonne : au Centre Expo, du 20 au 23 mars 2025



SORTIR LA CONSTRUCTION DE L'EAU CHAUDE GRÂCE À LA GESTION DE PROJETS NUMÉRIQUE COLLABORATIVE

Texte rédigé par : Dreeven Technologies

La réforme dans l'industrie de la construction au Québec est sur toutes les lèvres depuis le début de l'année. Ça ne fait aucun doute : le secteur est dans l'eau chaude! La construction dans la belle province fait face à une série de défis complexes.

Le constat est évident : pour assurer l'efficacité de l'industrie dans toutes ses sphères et répondre à ses besoins croissants, des changements doivent être apportés à la gestion des projets.

Des défis dans pratiquement toutes les sphères :

- En **infrastructures** : il manque de travailleurs pour réaliser les projets, qui dépassent 150 milliards
- En **santé** : les retards dans la construction de maisons pour les aînés en santé accentuant les défis liés au vieillissement de la population
- En **éducation** : la dégradation rapide des écoles en éducation entraîne un besoin pressant de réparations, avec la majorité d'entre elles en mauvais état

- En **énergie** : les défis majeurs dans le recrutement de travailleurs nous empêchent de répondre aux besoins énergétiques prévus par la province
- En **transport** : les problèmes dans l'entretien des routes et des transports collectifs persistent malgré de nouveaux projets envisagés
- En **logement** : la pénurie de logements et ses conséquences sur l'offre et la demande sont accentuées par une augmentation record de l'immigration

La gestion de projets numérique et collaborative comme résolution pour :

- Accroître la **polyvalence et l'expertise** de la main-d'œuvre;
- Améliorer l'**accessibilité, la mobilité et l'équité** entre les travailleurs;
- Assurer la **conformité aux normes de qualité, santé et sécurité**.

Adopter la gestion numérique et collaborative pour vos projets de construction a le potentiel de résoudre ces enjeux de l'industrie et de relever les défis actuels au Québec.

Polyvalence et expertise de la main-d'œuvre

Allocation des ressources

Avec une gestion de projets collaborative, nul besoin d'allouer un poste dédié à cette fonction à temps plein: chaque intervenant joue un rôle dans l'aboutissement du projet! Ainsi, vous libérez vos ressources pour qu'elles se concentrent sur leurs opérations et la réussite de leurs interventions.

Les membres de l'équipe et leurs équipements sont inscrits aux projets, ce qui aide à identifier les compétences et expertises de chacun. L'efficacité de l'allocation des ressources selon les tâches à effectuer et les compétences requises pour ce faire favorise la polyvalence des travailleurs.

Collaboration des équipes interfonctionnelles

La collaboration entre les travailleurs ayant des compétences diverses favorise une culture d'apprentissage en continu et le partage des connaissances.

En fournissant des outils pour la communication en temps réel, la formation et la coordination des projets, la gestion de projets collaborative contribue à une main-d'œuvre de plus en plus polyvalente et experte dans leur domaine.

Accès aux données

La centralisation des activités et documents encourage le partage de l'expertise au sein

des équipes. Toutes les données consignées dans une plateforme de gestion numérique permettent aux entrepreneurs d'identifier les tendances et les domaines à améliorer, et aux travailleurs de prendre des décisions éclairées et fondées.

Accessibilité, mobilité et équité

Communication transparente

La gestion de projets numérique met fin à la surcharge documentaire et aux informations sur papier.

La centralisation de toutes les opérations dans une seule et même plateforme et la communication en temps réel garantit l'égalité d'accès à l'information et crée un environnement de travail plus transparent.

La communication en temps réel entre les membres de l'équipe garantit que l'information est accessible à tous.

Collaboration fluide

Les travailleurs répartis sur différents postes peuvent accéder simultanément aux mêmes ressources et à l'avancement des projets, quel que soit leur emplacement, ce qui réduit le risque de malentendus et favorise la prise de décision collaborative.

Grâce à une gestion des ressources en temps réel, les travailleurs peuvent s'adapter en continu, favorisant la flexibilité.





Accès aux ressources

Une répartition numérisée permet de gérer efficacement les ressources et maintenir des suivis quotidiens des intervenants en chantier, y compris leur équipement. Cela contribue à procurer aux travailleurs un accès équitable aux ressources.

La notion de répartition intelligente et connectée permet l'allocation optimale des ressources, ce qui permet des conditions de travail plus inclusives et plus flexibles dans l'industrie de la construction.

Qualité, santé et sécurité

Contrôle de qualité

Avec une vue d'ensemble et le suivi des activités, des opérations et de l'avancement des projets en temps réel, les intervenants peuvent identifier immédiatement les problèmes potentiels qui surviennent et qui pourraient compromettre la qualité, le respect des délais ou les débordements de budgets.

Avoir une approche structurée et transparente permet de garantir que les projets de construction respectent les normes en matière de qualité.

Conformité aux normes

La gestion collaborative numérique fournit des outils de suivi en temps réel, un tableau

de bord des activités, et des fonctionnalités qui facilitent la communication, contribuant ainsi à un environnement de travail plus sécuritaire et conforme.

Une plateforme partagée permet un accès centralisé à la documentation des projets, y compris les directives de sécurité, les normes de qualité et les exigences réglementaires.

Santé et sécurité au travail

Une notion de formulaires intégrés à la gestion des projets permet de créer des listes de contrôle, des formulaires d'inspection et des rapports d'incidents pour s'assurer que chaque phase du projet respecte les normes de sécurité. Cela fournit un cadre structuré pour évaluer la conformité à toutes ces réglementations.

Dans ce contexte où la construction est un enjeu chaud de 2024, migrer vers une solution de gestion de projets numérique collaborative peut contribuer à optimiser votre productivité, améliorer l'efficacité de vos travailleurs, assurer la conformité aux normes du travail en chantier et, finalement, sortir l'industrie de l'eau chaude!

L'entreprise de construction que vous avez bâtie mérite d'être bien protégée



Optez pour l'assurance qui a votre entreprise à cœur

Obtenir une soumission
1 866 363-4732

 **Desjardins**
Assurances
Entreprises



CNESST : QUI EST LE MAÎTRE D'OEUVRE?

Texte rédigé par : Me Élisabeth Fournier - avocate chez Crochetière Pétrin S.E.N.C.R.L

En matière de santé et sécurité au travail, il arrive fréquemment qu'une entreprise nous consulte après avoir reçu la visite d'un inspecteur sur son chantier, ou encore, après avoir reçu un constat d'infraction en raison d'une contravention à Loi sur la santé et sécurité au travail (ci-après la « LSST »).

La première question est alors de déterminer si l'entreprise était le maître d'œuvre du projet.

La LSST impose diverses obligations et responsabilités au maître d'œuvre. Ce dernier doit notamment respecter, au même titre que l'employeur, les obligations imposées par la LSST. Il doit prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé et assurer la sécurité et l'intégrité physique et psychique du travailleur de la construction. Le défaut de respecter ces obligations est considéré comme une infraction passible de diverses sanctions notamment le paiement d'une amende.

Par conséquent, il devient alors primordial d'identifier qui sera le maître d'œuvre sur un chantier. La LSST définit le maître d'œuvre comme le propriétaire ou la personne qui, sur un chantier de construction, a la responsabilité de l'exécution de

l'ensemble des travaux.

Qu'en est-il d'un cas où le propriétaire requiert les services d'une entreprise pour faire exécuter les travaux? Prenons l'exemple d'un propriétaire qui veut faire construire un immeuble de condominiums et contracte alors avec un gérant de construction à cet effet. Dans cet exemple, une clause prévoit que le gérant de construction devra assumer les obligations du maître d'œuvre telles que définies dans la LSST.

Dans ce cas, le propriétaire demeure-t-il avec les obligations et les responsabilités du maître d'œuvre?

La jurisprudence a établi que dans des cas semblables, la responsabilité du propriétaire sera déterminée selon les réels pouvoirs de l'entreprise. Dans notre exemple, le gérant de construction devra être en mesure de répondre de ce qui se passe sur le chantier afin d'être désigné comme le maître d'œuvre.

Ce dernier devra posséder une maîtrise entière de l'exécution de l'ouvrage, soit la prise en charge de façon concrète et réelle de l'ensemble des travaux à exécuter. De ce fait, il devra avoir les pouvoirs

nécessaires pour assurer une surveillance et un contrôle des travaux afin notamment de s'assurer du respect de la LSST par les sous-entrepreneurs.

Dans un tel cas, l'entreprise en question aura les obligations et les responsabilités du maître d'œuvre, et non le propriétaire. Suivant ce principe, la jurisprudence établit également que le maître d'œuvre pourrait être substitué au cours du projet.

Ainsi, dans le cas d'un projet de construction de plusieurs phases, il est possible que la maîtrise entière de l'exécution de l'ouvrage soit transférée à une autre entreprise. Le cas échéant, si une infraction à la LSST est commise, il faudra déterminer au moment de l'infraction qui est l'entreprise considérée comme le maître d'œuvre.

En résumé, il peut être utile, voire nécessaire, de prévoir une clause au contrat indiquant qui est le maître d'œuvre. Cela dit, il faudra également que l'entreprise cocontractante possède une maîtrise entière de l'exécution des travaux pour être désignée comme le maître d'œuvre.



Crochetière
—
Pétrin.

40

ans ■ years



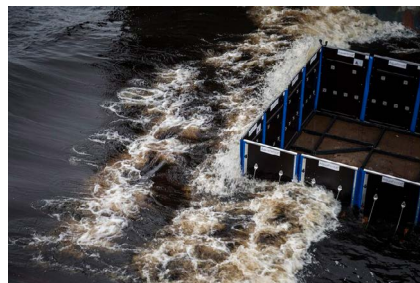
LE TOP 10 DES PRODUITS ÉCOLOGIQUES POUR 2024

Texte rédigé par : André Fauteux - éditeur du magazine *La Maison du 21e siècle*

Depuis plus de 20 ans, l'éditeur vermontois BuildingGreen honore 10 nouveaux produits écologiques qui devraient transformer l'industrie du bâtiment.

[Voici les choix pour 2024](#) déterminés par cette société indépendante réputée pour ses publications incontournables pour les constructeurs LEED.

1. Les barrières anti-inondation déployables d'AquaFence : elles peuvent être installées plus rapidement que les sacs de sable pour protéger les bâtiments, les ressources et les infrastructures.



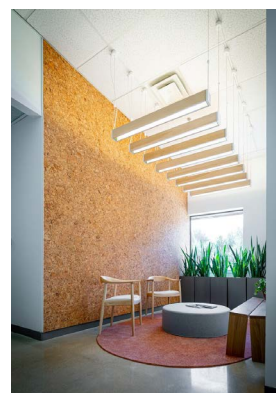
2. Les planchers commerciaux Collection Mycelium de HMTX Industries : grâce à leur noyau de polyuréthane thermoplastique (TPU), ils peuvent être fondus et recyclés en nouveaux revêtements de sol sans perte de performance, offrant ainsi une alternative attrayante et plus respectueuse de l'environnement que le vinyle.



3. Les moniteurs de qualité de l'air intérieur de Kaiterra utilisent un capteur modulaire, ce qui rend plus facile et plus écologique le maintien de la précision de ces unités qui mesurent les particules fines et les gaz.



4. Le luminaire Butterfly de Lightly est le premier produit DEL commercial certifié Declare Red List Free pour l'élimination des produits chimiques préoccupants. . Exempt d'aluminium, d'acier et de vinyle (même dans son câblage), il est composé de peuplier, de laine et d'autres matériaux d'origine biologique sans émissions de composés organiques volatils.



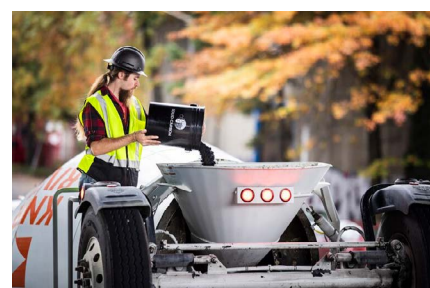
5. Les textiles Maharam sont les premiers exempts d'imperméabilisants et traitements antitaches à base de composés perfluorés (PFAS et PFOS), des « polluants éternels » toxiques, persistants et bioaccumulables. L'entreprise a constaté que « la composition et la structure du tissage contribuaient davantage à la performance d'un textile » de tapis, de rideaux et d'ameublement.

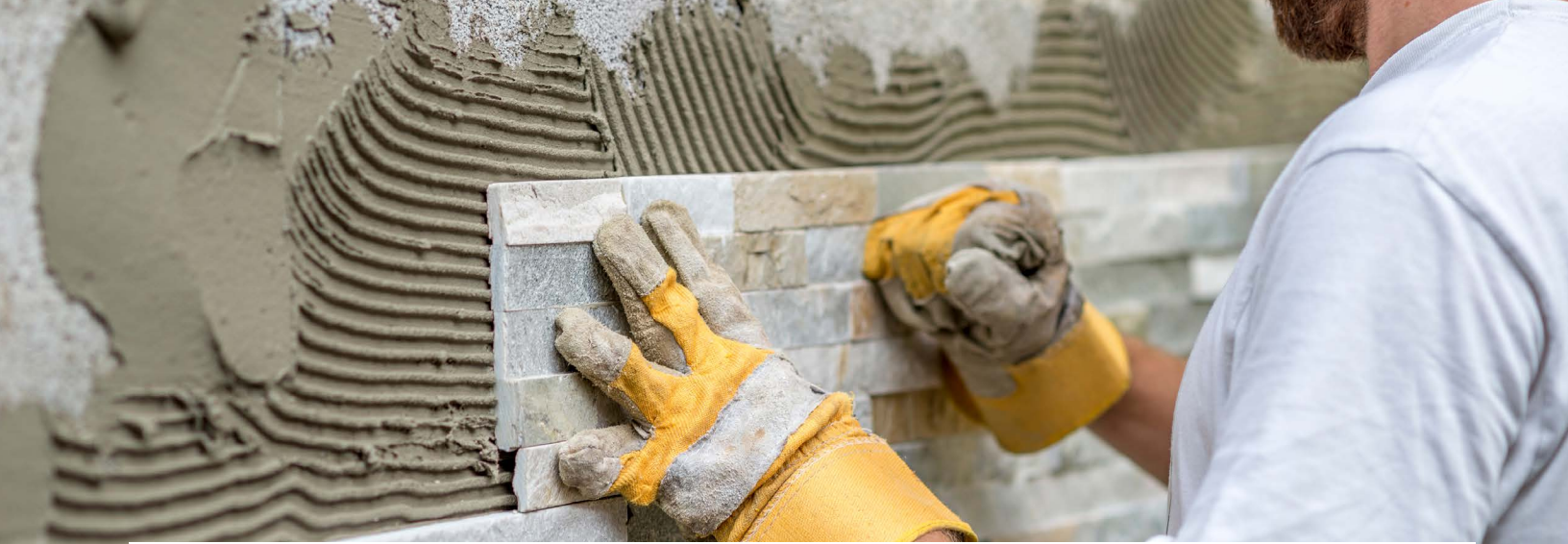


6. Le processus de recyclage des panneaux photovoltaïques de Solarcycle permet de récupérer des métaux et des matériaux précieux qui peuvent être réutilisés dans la fabrication de nouveaux panneaux.

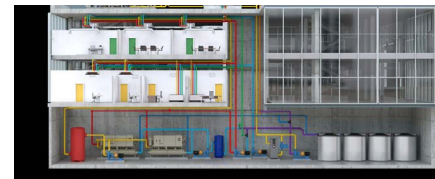


7. L'adjuvant BioLock de Solid Carbon réduit le carbone incorporé dans le béton sans en réduire les performances tout et en détruisant les PFAS, les microplastiques et autres biosolides qui se retrouveraient autrement dans notre eau potable et dans nos aliments.





8. La pompe à chaleur air-eau Thermal Battery, de Trane, utilise un stockage thermique à base de glace pour fournir un refroidissement et un chauffage en période de pointe jusqu'à trois fois plus efficaces que les systèmes classiques.



9. Les équipements électriques de Volvo améliorent considérablement les conditions de travail des ouvriers tout en réduisant les émissions de carbone et autres polluants ainsi que l'usure associées aux équipements au diesel. Puissantes et silencieuses, ces pelles et chargeuses compactes et le compacteur d'asphalte peuvent fonctionner entre quatre et huit heures et se recharger en 45 à 90 minutes avec un chargeur rapide au courant continu.



10. La station de lavage mobile de Washbox Global permet de nettoyer les outils de construction en recyclant l'eau et en minimisant la pollution des bassins-versants.



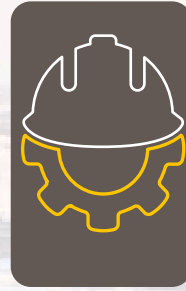
Plus de détails sur : <https://www.buildinggreen.com/product-review/buildinggreen-announces-top-10-products-2024>



Soutien technique
téléphonique



Préparation à la
conciliation GCR



Soutien technique
en chantier



Préparation pour les
petites créances



Tests d'infiltration
d'eau



Accompagnement
à la conciliation /
arbitrage GCR



Tests
d'infiltrométrie



Diagnostic chantier
pour bonification de
vote Cote Qualité
GCR (5points)

À VOTRE SERVICE!
(514) 354-8722



LA RECONNAISSANCE D'HEURES

Texte rédigé par : Pierre-Olivier Méridzi - *Conseiller relation du travail - APCHQ - région du Montréal métropolitain*

Obtenir sa carte de compétence CCQ via la reconnaissance d'heures

Vous avez de l'expérience dans la rénovation non-assujettie (rénovation hors décret) ou vous avez travaillé hors Québec et vous désirez faire valoir ces acquis pour obtenir votre certificat de compétence? Voici comment procéder avec la CCQ.

Pour que les heures réclamées soient reconnues par la CCQ et ajoutées au carnet d'apprentissage, celles-ci doivent rencontrer les trois critères suivants :

1. Être des tâches reconnues pour l'apprentissage de votre métier;
2. Ne pas avoir été déclarée par un employeur dans un rapport mensuel CCQ;
3. Avoir été rémunérée.

Si vous avez le nombre d'heures requis pour être éligible à l'examen de compagnon du métier convoité, la CCQ vous transmettra une lettre d'acceptation et vous serez ainsi invité

à passer l'examen afin d'obtenir votre certificat de compétence.

Il existe deux démarches selon le profil des heures à faire reconnaître (salarié ou employeur) et vous pouvez bien sûr combiner les deux approches.

Démarche – salarié

Pour les heures à titre de salarié, il faut compléter le formulaire de la CCQ intitulé « demande de reconnaissance d'heures ou d'admissibilité – formation ou expérience de travail ». Une « fiche d'expérience de travail salarié » compris dans le formulaire permet d'identifier l'employeur, les tâches et le nombre d'heures réclamés. Cette fiche doit être signée par la personne responsable de l'entreprise chez qui le salarié a œuvré. Cette étape est cruciale. À titre de pièce justificative, il faut également soumettre des preuves de revenu (T4, relevé 1, relevés de paie avec cumulatifs, etc.) et une pièce d'identité avec photo (permis de conduire). Le dossier complet doit être transmis par la poste à la CCQ ou déposé directement à leur bureau.

Démarche – Entrepreneur

Dans le cas d'une expérience de travail à titre d'entrepreneur, il faut plutôt utiliser le formulaire de la CCQ intitulé « demande de reconnaissance d'heures ou d'admissibilité – formation ou expérience de travail, employeur ou entreprise individuelle ».

La démarche est somme toute plus longue et fastidieuse, car l'employeur devra recenser l'ensemble des factures incluant les heures qu'il désire faire valoir dans son carnet d'apprentissage. Ainsi, la « fiche d'expérience de travail » pour le volet employeur prévoit une liste à compléter où l'on doit identifier les contrats individuels en indiquant notamment les informations suivantes :

- Date des contrats
- Nom du client
- Nombre d'heures revendiqués
- Type de chantier ou des travaux effectués

À titre de pièce justificative, il faut fournir les avis de cotisation détaillés émis par l'agence du revenu du Canada ou les avis de cotisation détaillées émises par Revenu Québec pour chacune des années où l'on réclame des heures.

D'autres pièces justificatives peuvent être exigées dans le cas d'une entreprise « individuelle » ou d'un actionnaire, administrateur ou associé d'une entreprise. Il faut également fournir une pièce d'identité avec photo pour compléter le dossier.

Service des relations de travail

Les conseillers en relations de travail sont disponibles pour vous assister dans cette démarche notamment en validant le contenu du dossier et en le déposant aux bureaux de la CCQ, afin d'en accélérer le traitement.





infopreneūr ^{MAG}

DEVENEZ UN MEILLEUR ENTREPRENEUR

MARS 2024